

On nous écrit de Londres, 24 juin :
La situation du ministère est très compromise par suite de l'affaire Bradlaugh. On croit que M. Gladstone sera obligé de présenter un bill spécial pour demander que M. Bradlaugh soit exceptionnellement admis à prêter serment. De son côté M. Bradlaugh exige maintenant des dommages-intérêts de 50 livres sterling (1,250 fr.) par chaque jour de détention. Cette question s'embrouille de plus en plus et il est à craindre qu'elle n'entraîne ultérieurement la chute du ministère; les libéraux avancés et les hommes d'Etat ont déclaré qu'ils voteront systématiquement contre M. Gladstone tant que Bradlaugh restera en prison, et les modérés affirment qu'ils ne voteront plus avec le ministère si M. Bradlaugh sort de la tour de l'Horloge.

La célébration du dimanche en Angleterre

Londres, 26 juin, 4 h. m. — La discussion est ouverte sur la motion de M. Stevenson, tendant à fermer les cabarets le dimanche en Angleterre et dans le pays de Galles. M. J. W. Pease propose un amendement tendant à fermer les cabarets autant que possible pendant la journée entière. Malgré l'opposition du ministère, la motion Stevenson, modifiée par l'amendement Pease, est adoptée par 153 voix contre 117.

Maintenant que Monsieur Trinquet est sur le point de reprendre son rang parmi les notabilités républicaines de tout ordre « concentrées » à Paris, il nous paraît utile de mettre sous les yeux du lecteur le récit d'une affaire dans laquelle Trinquet eut une part décisive. Un malheureux sergent de ville du nom d'Hippolyte Rothe avait été arrêté par la Commune. Il fut conduit à Belleville, où se trouvait un détachement de la Commune.

Or, dit M. Maxime du Camp, dans les *Conversations de Paris*, « ce détaché était Alexis-Louis Trinquet, gringalet chétif et verdâtre, ancien courtier d'élections du comte Henri de Rochefort-Lucy, cordonnier de son état, homme politique par vocation. ayant tout appris en poussant le charret et ne connaissant absolument rien. Hippolyte Rothe comparut devant lui, et Trinquet, par une opération rapide, se transforma subitement en cour martiale. Il fut président, assesseur et ministère public. Il interrogea Rothe qui, selon son habitude, essaya de plaisanter. Trinquet n'en fut que plus sérieux et devint tout à fait impitoyable. Rothe perdit patience et ne se gêna guère pour dire ce qu'il pensait. Séance tenante, il fut condamné à mort. Trinquet le conduisit dans la cour et le livra aux fédérés. Le vieux soldat resta ferme sous les insultes. On l'accabla dans l'angle d'une muraille, il fit face à ses bourreaux et tomba sans avoir baissé les yeux. Etendu dans une mare de sang, il s'agitait encore. Un fédéré glissa une cartouche dans son fusil afin d'échapper ce malheureux. Le soir, Monsieur Trinquet s'écria, ses lèvres à la main : « En qualité de membre de la Commune, dit-il gravement, je réclame l'honneur de donner le coup de grâce à ce mouchard. Et se penchant vers Rothe, il lui brisa la tête ».

C'est ce même Trinquet que les électeurs de Paris viennent d'envoyer au conseil municipal.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, 26 juin 1880.
Les feuilles officieuses triomphent bruyamment du vote du Sénat qui a passé à l'ordre du jour sur les pétitions contre les décrets du 29 mars en refusant de renvoyer ces pétitions au ministre de l'intérieur. C'est leur droit assurément; mais ce que, par contre, elles n'ont pas le droit de faire, c'est de confisquer, en le passant sous silence, le vote de la première Chambre adoptant l'amendement de M. Lucien Brun sur l'article 2 de la loi sur l'aumônerie militaire, amendement qui rend obligatoire de facultative qu'elle était dans le projet adopté par la Chambre la présence des ministres des différents cultes aux garnisons, camps et forts détachés contenant un rassemblement de 2,000 hommes au moins et éloignés des églises paroissiales et des temples de plus de cinq kilomètres ainsi qu'aux hôpitaux. Cette adoption compense, et au-delà, le refus de renvoyer à M. Constans les pétitions contre les décrets du 29 mars, renvoi sur l'efficacité duquel personne des amis de MM. d'Audiffert-Pasquier, de Broglie et Bocher ne s'étaient jamais fait illusion.

Quant au discours de M. de Freycinet c'est en plaçant les circonstances atténuantes, tout le monde l'a constaté au Luxembourg, qu'il a pu rallier les 16 voix qui ont formé, hier, la majorité gouvernementale. Mince succès, vous en conviendrez, et en tout cas pitoyablement acheté !

C'est définitivement lundi que le Sénat doit procéder à la nomination de la Commission pour la loi d'amnistie. La discussion qui aura lieu à cette occasion permettra sans doute d'apprécier, mieux qu'on n'a pu le faire jusqu'à présent, les dispositions de la majorité de la Chambre haute. En attendant, les officieux prétendent que le centre gauche s'égare; MM. de Rémusat, Schérer et Calmon seraient déjà gagnés à l'amnistie; et le fait que M. Cordier, président du groupe, l'a convoqué pour lundi, avant la séance, afin de prendre résolution, semble témoigner que la résistance bien près de prendre fin; et si, comme on le dit, M. de Laboulaye lui-même hésite, il faut s'attendre à tout.

Les organes opportunistes ont beau plaider l'infailibilité du ministre de la guerre, ce n'est un mystère pour per-

sonne à la Chambre que le crédit du général Farre est fort ébranlé au sein de la majorité. Les réformes, les exécutions dans l'armée, dont il a pris l'initiative, ont semblé manquer de mesure et pour les hommes compétents, elles ont paru relever beaucoup plus de la politique que des intérêts du service. Les plaintes, du reste, sont nombreuses et il est bien peu de députés qui n'en aient entendu les échos; mais ce qui a surtout contribué à enlever au ministre le crédit qui lui restait, c'est son projet sur l'administration de l'armée, projet déposé dans le but évident de conjurer un échec certain au sujet des prétentions exagérées des intendants. Ce projet, quirompt en visière à toutes les commissions qui ont eu à s'occuper de la matière depuis dix ans, et notamment au projet dont M. de Freycinet fut en dernier lieu le rapporteur, sera sûrement rejeté et il en résultera pour son auteur une position des plus délicates.

Beaucoup, à la Chambre et au Sénat, estiment que le ministre de la guerre pourrait fort bien y perdre son portefeuille. Dans cette prévision et afin de laisser au Gouvernement le temps de se retourner, les amis de M. Gambetta ont engagé M. le comte des Roys, chargé de combattre au nom de la commission le projet du général Farre et de proposer l'adoption du projet de M. de Freycinet, qui a toute chance d'être accepté par le Sénat, d'ajourner le dépôt de son rapport. Mais l'honorable rapporteur n'a voulu prendre aucun engagement avant d'avoir consulté la commission qui, attendu l'importance des intérêts engagés et le mauvais effet que ne manquerait pas de produire dans l'armée le renvoi à la session d'automne, ne paraît nullement disposée à se prêter aux convenances des opportunistes.

La politique, quoi qu'on en dise certains spéculateurs, ne paraît être pour rien dans la pesanteur qui s'est manifestée depuis le milieu de la semaine sur nos fonds publics, et notamment dans la baisse d'hier. On a beaucoup parlé de l'éventualité d'un conflit entre les deux Chambres à propos de l'amnistie et des résistances que pourrait rencontrer l'application des décrets du 29 mars. La vérité n'est pas là. Les mouvements de recul qui se sont produits ont eu pour cause principale l'affluence des titres amenés sur le marché par le cours de 420 fr. qui était la limite extrême de l'ambition de nombre de porteurs. Ajoutez-y les exigences manifestées par les capitaux reporteurs émanés des grandes Compagnies industrielles et financières à ce moment de l'année où elles ont besoin de se constituer des ressources pour le paiement de leurs coupons de juillet et vous pourrez, en vous rendant un compte exact de la situation de la place, apprécier la véritable raison de la tenue de la Bourse pendant ces jours derniers. Il en résultera une liquidation difficile; mais une fois ce cap doublé, la force des choses, qui veut dire l'abondance de l'argent et la prospérité de nos finances, ramènera la hausse. C'est du moins l'opinion générale dans le monde financier.

Le dernier bilan de la Banque accuse les préoccupations du commerce en vue de l'échéance du 30 juin, l'une des plus fortes de l'année. Le portefeuille s'est augmenté de 8,300,000 fr. Les comptes courants des particuliers ont gagné 31,347,000 et celui du Trésor de 19,299,000 fr. L'encaisse s'est accrue de 24,500,000 fr. d'or, perdant un million argent seulement. La circulation des billets a diminué de 6,820,000 fr. Enfin les avances sur titres ont augmenté de 3,480,000 fr. Les bénéfices de la semaine ne dépassent pas 319,000 fr.

Déjà le Bourse a réagi contre sa panique d'hier. Les places allemandes ont envoyé des cotes meilleures qu'hier.

On connaissait avant la clôture du marché, la demande d'interpellation de MM. Haentjens et Janvier de la Motte sur le trop grand développement des loteries financières et sur l'autorisation récemment donnée au Crédit foncier de créer pour dix-neuf cents millions de valeurs à lots. Sur la demande de M. Magnin, ministre des finances, la Chambre a décidé que l'interpellation viendrait après le vote du budget. On s'attend à une discussion fort intéressante. Tout le monde est d'ailleurs du même avis sur un point : c'est que les autorisations données au Crédit foncier sont excessives. Les démissions de magistrats à l'occasion de la mise en vigueur des décrets du 29 mars provoquent une émotion croissante. S'il n'est pas exact que M. Delcour, procureur général à Pau, et M. Froissart, procureur général à Limoges, aient démissionné, en revanche, il est certain que les procureurs de la République de Nantes et de Troyes, ce dernier suivi de ses substituts, ont signifié au ministre de la justice leur refus de concours en lui envoyant leur démission. On annonce plusieurs actes semblables pour demain et après-demain. En attendant, les officieux assurent que M. Cazot a déjà préparé une liste d'avocats fruitiers pour servir de remplaçants aux jurisconsultes distingués qui s'éloignent de la justice au moment de l'été. Ce n'est pas la faute de M. Cazot si la magistrature assiste témoin courageusement ses sympathiques à ceux qui s'en vont. Déjà, à Versailles, les membres du tribunal ont porté aux honorables démissionnaires l'expression de leurs regrets. Le barreau con-

duit par son bâtonnier, le corps des avoués et celui des huissiers, se sont également transportés au domicile de M. Froidemond des Farges, Rudelle et Royer à l'effet de leur témoigner leur profonde estime. Ce spectacle consolant ne restera pas sans effet sur l'opinion. On le verra plus tôt qu'on ne le pense.

C'est aujourd'hui qu'a été rendu par le tribunal de Chambéry le jugement du procès intenté au *Patriote Savoisien* par les évêques de Tarentaise et de Maurienne. Ces prélats ayant adhéré publiquement à la lettre de l'archevêque de Chambéry au ministre des cultes, laquelle menaçait le gouvernement de la désaffection de la Savoie si les décrets du 29 mars étaient appliqués, le *Patriote* avait qualifié leur conduite de coupable et avait dit que le nom de « séparatistes » à eux donné par un journal était un châtiment mérité. Le *Patriote* poursuivi pour cette appréciation diffamatoire et en injures, a été condamné à 200 francs d'amende et 500 francs de dommages et intérêts envers chaque évêque et à l'insertion du jugement dans trois journaux.

L'affaire de M. Bastien contre le *Voltaire* est revenue également aujourd'hui devant la dixième Chambre. On a entendu la lecture de la déposition de M. Martel. L'avoué de M. Bastien s'est présenté à l'audience. Il y a apporté des conclusions supplémentaires, tendant à ce que le tribunal condamnât le gérant du *Voltaire* comme coupable de diffamation faite de mauvaise foi. Le tribunal n'a pas encore prononcé.

Notre monde officiel fait grand bruit du succès obtenu, au sein de la conférence de Berlin, par les propositions de délimitation de frontières turco-grecques, dues à M. Waddington. On savait depuis longtemps que ces propositions étaient appuyées par l'Angleterre, l'Italie et la Russie. Tout ce bruit ne repose donc que sur une histoire ancienne; mais on n'y regarda pas de si près quand on fête sa propre gloire.

L'Union assure ce soir que le correspondant d'un grand journal de Vienne doit avoir ce soir une audience du R. P. Provincial des Jésuites. Il serait chargé d'offrir, au nom de plusieurs évêques austro-hongrois, l'hospitalité la plus cordiale aux membres de l'illustre compagnie, soit pour former de nouvelles maisons d'éducation, soit pour renforcer celles qui existent déjà.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 26 juin 1880

Présidence de M. GAMBETTA

La séance s'ouvre à 2 heures.

PROJETS DIVERS

La Chambre adopte les projets suivants :

Projet de loi ayant pour objet l'approbation d'un échange de terrains dans le département du Nord entre M. et M. Savyre (Jean-François), propriétaire à Berlaimont.

Projet de loi tendant à autoriser la ville d'Albi (Tarn) à emprunter une somme de 600,000 fr.

Projet de loi tendant à autoriser la ville d'Arles (Bouches-du-Rhône) à emprunter une somme de 2,000,000 de fr. et à s'imposer extraordinairement.

Projet de loi tendant à autoriser le département de l'Ardeche à contracter deux emprunts pour les travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Projet de loi tendant à rectifier les limites entre les communes de Saint-Nazaire et Bernin (canton des Gravelles) et la commune de Villard-Bonnafant (canton de Domme), département de l'Isère.

Projet de loi tendant à l'établissement d'une surtaxe de balayage dans les villes d'Alger et d'Oran.

L'ÉLECTION DE LYON

La Chambre valide l'élection de M. Bellu, élu député à Lyon contre M. Bianqui.

BUDGET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Elle passe ensuite à la discussion du budget de l'instruction publique.

M. Beaussière développe un amendement tendant à réformer le mode d'avancement et l'admission à la retraite des professeurs.

M. Ferry reconnaît la justice de certaines observations présentées par M. Beaussière, mais il croit que l'on doit tenir compte aussi de certaines difficultés pratiques.

INTERPELLATION

SUR LES LOTERIES

MM. JANVIER DE LA MOTTE et HAENTJENS demandent qu'il leur soit permis d'interpellé le ministre des finances, sur la facilité accordée par le Gouvernement, pour l'achat de loteries, et notamment celle organisée récemment par le Crédit Foncier avec émission d'obligations à lots.

La discussion de l'interpellation est renvoyée jusqu'après la discussion du budget.

La Chambre adopte les budgets de l'instruction publique de l'Algérie, et celui de l'intérieur.

La séance est levée.

INFORMATIONS

Nous croyons savoir dit le *Moniteur* que les hommes de la Commune réfugiés à Bruxelles se proposent de ne pas attendre pour rentrer en France, la ratification par le Sénat du vote de l'amnistie.

Jules Vallès et ses amis d'exil sont en effet attendus à Paris aujourd'hui ou demain.

Ils se proposent de décliner leurs noms et prénom à la frontière, comme si aucun jugement ne pesait sur eux.

Mlle Aymard, sœur du général gouverneur de Paris, décédé il y a quinze jours, est morte hier matin, à la suite d'une courte maladie, au moment même où l'amélioration qui s'était produite la veille dans son état, permettait de concevoir l'espoir de sa guérison.

Nous lisons dans la *Vraie France* : « On sait que les communautaires religieux sont la providence des quartiers qu'ils habitent. »

« Samedi, une centaine de pauvres se dressaient, comme de coutume, dans le

sont fait un devoir de conscience de donner les démissions afin de n'avoir pas à appliquer les décrets du 29 mars.

L'Officiel d'hier enregistre les nominations suivantes : M. Serres, ancien magistrat et M. Legris, avocat général à Lyon, sont nommés procureurs généraux à Douai et à Grenoble, en remplacement de MM. Francisque Rive et Clappier, procureurs généraux, démissionnaires.

L'honorable M. de Froidemond des Farges est remplacé, à la tête du parquet de Versailles, par M. La Gaze, procureur de la République à Chartres.

M. Flamand, avocat à Paris, et M. Pettier, avocat à Autun, sont nommés substitués à Versailles en remplacement de MM. Rudelle et C. de Royer.

Enfin M. Griveau, procureur de la République au Puy, démissionnaire, est remplacé par un avocat de Limoges, M. Du-teillet.

Les journaux officiels d'abord, et les journaux républicains ensuite, ont déclaré des démissions de procureurs généraux et autres magistrats des parquets qui n'ont pas consenti à se faire les complices de la mauvaise action du cabinet à propos des congrégations religieuses. « Bravo ! s'écrient-ils, c'est un non débarras ! Plus il y en aura, mieux ça vaudra. Tout est donc pour le mieux. Toutefois, si nous sommes bien instruits, M. le ministre des cultes n'a fait que se servir de ce genre de manœuvre qui se serait pas montré aussi satisfait que les gens du *Mot d'Ordre* et d'ailleurs. »

C'est que les magistrats qui intègent au gouvernement cet affront, qui ressemble à un soufflet, sont des hommes considérables et considérés; c'est que leur décision est vivement commentée en province et qu'elle a servi de point de départ à une vive opinion publique — la vraie — avec laquelle il faut compter tôt ou tard. MM. Cazot, Constans, Ferry et de Freycinet le sauront un jour.

Plusieurs journaux annoncent que M. Claeys, nommé conseiller général aux élections de dimanche, se porterait candidat à la députation contre M. Bergerot dans la deuxième circonscription de Dunkerque.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé Delnate, professeur de sciences au Petit-Séminaire de Cambrai, est nommé curé de Rost-Warodin, arrondissement de Douai, en remplacement de M. l'abbé Gillis, démissionnaire.

Le *Progress* du Nord annonce que M. Bonne, conseiller municipal de Roubaix, fera aujourd'hui dimanche, 27 juin, à trois heures de l'après-midi, dans la salle Meurisse, rue Notre-Dame, une conférence sur l'utilité, le rôle et l'organisation des chambres syndicales.

MM. Louis Delannoy et Jules Herman, professeurs au Conservatoire de Lille, viennent d'être nommés membres du jury pour le grand concours de musique qui aura lieu à Calais le 8 et le 9 août.

Bulletin Economique

Le dégrèvement des sucres

La commission du budget a examiné hier la question si délicate et si complexe des dégrèvements. Aucune décision n'a été prise; mais il semble résulter de la discussion que, dans la pensée de la commission, le dégrèvement sur les vins devrait avoir le pas sur le dégrèvement des sucres, qui se trouverait ajourné.

Nous ne devons pas dissimuler à la commission du budget que cet ajournement produirait le plus fâcheux effet sur l'opinion publique. On tient à voir dégrèver les vins, mais on tient peut-être encore davantage à voir dégrèver les sucres. La diminution du budget de cette denrée alimentaire de première nécessité avait été accueillie avec la plus vive satisfaction dans tout le pays.

En conséquence, en effet, du sucre dans toutes les régions de notre territoire sans exception, c'est la base de l'alimentation des enfants. Malheureusement, l'exagération des droits ne permet pas d'en consommer autant qu'il le serait nécessaire.

Il faut songer aussi à notre agriculture à qui l'on a tant promis, sans avoir jusqu'à présent rien fait pour elle. L'heure est venue de lui témoigner par des actes la sollicitude dont on se dit animé à son égard. Ce n'est pas pour l'instant le dégrèvement des sucres, et elle adoptera le dégrèvement sur les sucres.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

La Commission départementale du Nord se réunira à la Préfecture, le 1^{er} juillet.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,
« Les raisons données à M. le Maire de Lille par les patrons, sur le grave sujet qui nous divise, ne doivent pas rester sans protestation, et je viens vous adresser cet avis pour bien insérer, dans votre estimable journal les quelques lignes suivantes :
« MM. les Patrons ont répété plusieurs fois qu'il était impossible d'accepter la proposition des ouvriers. J'ose affirmer, au contraire, et ce qui vient à l'appui de mon affirmation, c'est tout simplement que bon nombre des patrons qui ont accepté la réduction de la journée à 10 heures, s'en trouvent très-bien. Comme MM. Delnate, Duret, Leplat, Dereyer, Dépléchin et tant d'autres, savent aussi bien compter et calculer leurs intérêts que ceux qui persistent à tenir leurs ateliers fermés, il est clair qu'il n'existe chez ces derniers, qu'un parti pris de résister à une légitime réclamation.
« Je dis réclamation, parce qu'il n'y a qu'à Lille, la ville la plus industrielle de France, où on fait encore 11 heures pour la journée, et pourquoi? Parce que les patrons ayant toujours gagné beaucoup d'argent, ne veulent pas perdre de bonnes vieilles habitudes.
« C'est tout ce que cette résistance émane principalement des principaux constructeurs ? Peut-être ils nient qu'ils ne se soient pas enrichis en peu de temps ? Peut-on méconnaître que la fortune de ces uns et la bonne situation des autres, ne sont pas de puissantes raisons, parlant bien haut en faveur de la minuscule concession que nous leurs demandons.
« Que réclame l'ouvrier? Le système parisien. Eh bien, je ne dirai pas qu'on fait plus d'ouvrage à Paris en 10 heures qu'à Lille en 11, mais on en fait tout autant. J'y ai moi-même travaillé 7 ans, et je dis ce que j'ai vu : moins de repas, moins d'alcool et venues, c'est-à-dire moins d'entrées et de sorties, et conséquemment, un peu plus d'assiduité à cause de la bonne surveillance qu'on y exerce.
« Que réclame le patron? Le système parisien. Eh bien, je ne dirai pas qu'on fait plus d'ouvrage à Paris en 10 heures qu'à Lille en 11, mais on en fait tout autant. J'y ai moi-même travaillé 7 ans, et je dis ce que j'ai vu : moins de repas, moins d'alcool et venues, c'est-à-dire moins d'entrées et de sorties, et conséquemment, un peu plus d'assiduité à cause de la bonne surveillance qu'on y exerce.
« Que réclame l'ouvrier? Le système parisien. Eh bien, je ne dirai pas qu'on fait plus d'ouvrage à Paris en 10 heures qu'à Lille en 11, mais on en fait tout autant. J'y ai moi-même travaillé 7 ans, et je dis ce que j'ai vu : moins de repas, moins d'alcool et venues, c'est-à-dire moins d'entrées et de sorties, et conséquemment, un peu plus d'assiduité à cause de la bonne surveillance qu'on y exerce.
« Que réclame le patron? Le système parisien. Eh bien, je ne dirai pas qu'on fait plus d'ouvrage à Paris en 10 heures qu'à Lille en 11, mais on en fait tout autant. J'y ai moi-même travaillé 7 ans, et je dis ce que j'ai vu : moins de repas, moins d'alcool et venues, c'est-à-dire moins d'entrées et de sorties, et conséquemment, un peu plus d'assiduité à cause de la bonne surveillance qu'on y exerce. »

Les grandes manœuvres de 1880

Nous avons annoncé sommairement, dans notre numéro du 25 juin, les grandes manœuvres qui auront lieu cette année pour le 1^{er} corps d'armée. Nous complétons aujourd'hui ces renseignements en donnant le nom des régiments qui y prendront part, ainsi que l'itinéraire des opérations :
1^{re} brigade. — 16^e bataillon de chasseurs à pied; 3^e régiment d'infanterie; 12^e régiment d'infanterie; 2 escadrons du 12^e régiment de chasseurs à cheval; 2 batteries du 12^e régiment d'artillerie.
Manœuvres de régiment : 19 septembre près Orchies.
Manœuvres de brigades : 20, 21, 22, 23 septembre; marche sur Somain, Denain, Valenciennes, Jenlain et Bavi : combat de Bernières.
2^e brigade. — 1^{er} régiment d'infanterie; 8^e régiment d'infanterie; 2 escadrons du 12^e régiment de chasseurs à cheval; 2 batteries du 12^e régiment d'artillerie.
Manœuvres de régiment : 20, 21 septembre; près Saint-Waast, Englointaine, Romeries.
Manœuvres de brigade : 22, 23 septembre; combat de Romeries; marche en retraite sur Bavi; combat de Baviennes.
Le 24, marche tactique de la 1^{re} division sur Fagnars.
3^e brigade. — 33^e régiment d'infanterie; 73^e régiment d'infanterie; 2 escadrons du

trio. La plupart ne remplacent jamais le noyau d'ouvriers honnêtes et intelligents qui se dévouaient pour eux.
« Pour nous, qui aimons par dessus tout le paix et le travail, ce n'est pas être trop exigeant que de réclamer pour les ouvriers du Nord, les mêmes avantages que possèdent depuis longtemps les ouvriers du reste de la France.
« Recevez, etc.
« Au nom des ouvriers mécaniciens de Lille.
« UN TOURNEUR. »

Un arrêté de M. le maire de Lille donne le nom de *Boulevard des Ecoles* au boulevard de l'Hôtel-Militaire s'appellera *Square Morisson* et le voie longeant le jardin Vauban entre la rue de Toul et le boulevard Vauban, prendra le nom de la *rue Desvaillères*.

L'Assemblée des délégués des sociétés de gymnastique des départements du Nord et du Pas-de-Calais s'est réunie hier samedi 25 juin, à neuf heures, à l'Hôtel-de-Ville de Lille. 14 Sociétés sur 15 étaient représentées par 18 délégués. Le président de l'Association ouvrit la séance en résumant les travaux du comité central. Le trésorier rend les comptes de gestion qui sont approuvés. L'Assemblée décide que la deuxième fête régionale de l'Association sera célébrée à Arras, et procéda à l'élection du comité central. M. Baggio, président sortant, est réélu par acclamation.

Sont ensuite nommés : le vice-président, M. Dhooghe, président de Douai, 2^e vice-président, M. Lenglet, de la société de gymnastique et d'armes d'Arras. Secrétaire, M. Cremer, secrétaire de la société de gymnastique et d'armes l'Association de Lille. — Trésorier, M. Mirowski, vice-président de gymnastique et d'armes de Douai. — Inspecteurs, MM. Lecuy, chef de gymnastique et d'armes l'Association de Lille; Thierry, président de Cambrai. — Membres, M. Wackmar, chef d'équipe de l'Association de Lille; M. Assoignon, secrétaire de la Patriote de Lille.

Sont nommés membres d'honneur de l'Association régionale des gymnastes du Nord MM. Testelin, sénateur; J. Duval, maire de Lille; M. Min, maire de Douai.

La Compagnie du chemin de fer du Nord organise, pour le dimanche 4 juillet prochain, un train de plaisir pour Calais.

Samedi, ont eu lieu à La Madeleine-les-Lille, les examens annuels d'études.

Sur 60 élèves qui se présentaient, la Sainte-Union de Març-en-Baroeul en comptait vingt qui toutes ont été reçues.

Le 1^{er} Conseil de guerre a prononcé hier les condamnations suivantes :
Jean Delcère, canonnier au 1^{er} régiment d'artillerie, condamné à six mois de prison, pour outrages par paroles, gestes et menaces envers un supérieur, en dehors du service;
Augustin Parmentier, dragon au 1^{er} régiment, deux ans, pour vol qualifié au préjudice d'une cantinière du même régiment.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance extraordinaire du mardi 22 juin 1880

Président : M. V. Dervaux, adjoint.

Secrétaire : M. L. Pollet.

MM. Debuchy, Lefebvre, Marain, empêchés; Taffin, en voyage; Ed. Filpo, indisposé; Varrasse, P. Destombes, Demaré, Tribouillet, F. Dervaux, absents.

Le Conseil municipal, Répond par une délibération motivée aux observations de M. le ministre de l'intérieur au sujet de l'emplacement de terrain sur lequel on veut faire une nouvelle usine.

Persiste dans sa décision du 18 juin au sujet de la demande d'acquisition d'une bande de terrain à l'angle des rues de Wailly et Nationale. Cette décision repousse la demande.

Exprime le vœu que M. le président et deux membres de la Chambre de commerce fassent partie de la commission spéciale municipale chargée de faire une nouvelle étude de la question des magasins généraux.

Autorise la Commission des finances à régler une police d'assurance contre l'incendie.

Sur la proposition de la Commission spéciale, admet en partie une réclamation d'indemnité formée par M. Leuridan, occupez de la ferme de la Vierge, à raison d'emprunts supplémentaires de terrain sur des cultures faites par la Compagnie du Nord-Est pour l'établissement de la gare des Francs.

Sur la proposition de la Commission des finances, rapporteur : M. Duprez, homologue le projet de renouvellement de bail de la maison communale, sise rue de Gand, n° 23.

Sur la proposition de la Commission de la voirie, rapporteur, M. Pollet-Duriez : affecte les ressources de 1880 et années antérieures à la réparation de chemins vicinaux ; émet un avis favorable au redressement du chemin vicinal dit des Bois Blancs.

Sur la proposition de la Commission militaire, rapporteur : M. Marain, procède au classement des soutiens de famille de la classe 1878.

Sur la proposition de la Commission de l'instruction publique, rapporteur : M. Lortie-Desplanque, insiste pour obtenir le déplacement de l'école des sœurs de la rue des Orphelins et la conversion de cette école en deuxième maison conventuelle des frères de la doctrine chrétienne.

Sur la proposition de la même Commission, rapporteur : J. Desurmont, expose un avis favorable, moyennant certaines conditions, à l'aliénation d'une bande de terrain des hospices occupé par la ville pour le redressement de la ligne séparative d'une propriété, sise rue de Roubaix.

9^e régiment d'infanterie
10^e régiment d'infanterie
11^e régiment d'infanterie
12^e régiment d'infanterie
13^e régiment d'infanterie
14^e régiment d'infanterie
15^e régiment d'infanterie
16^e régiment d'infanterie
17^e régiment d'infanterie
18^e régiment d'infanterie
19^e régiment d'infanterie
20^e régiment d'infanterie
21^e régiment d'infanterie
22^e régiment d'infanterie
23^e régiment d'infanterie
24^e régiment d'infanterie
25^e régiment d'infanterie
26^e régiment d'infanterie
27^e régiment d'infanterie
28^e régiment d'infanterie
29^e régiment d'infanterie
30^e régiment d'infanterie
31^e régiment d'infanterie
32^e régiment d'infanterie
33^e régiment d'infanterie
34^e régiment d'infanterie
35^e régiment d'infanterie
36^e régiment d'infanterie
37^e régiment d'infanterie
38^e régiment d'infanterie
39^e régiment d'infanterie
40^e régiment d'infanterie
41^e régiment d'infanterie
42^e régiment d'infanterie
43^e régiment d'infanterie
44^e régiment d'infanterie
45^e régiment d'infanterie
46^e régiment d'infanterie
47^e régiment d'infanterie
48^e régiment d'infanterie
49^e régiment d'infanterie
50^e régiment d'infanterie

— VALERIE
— M. de Mar
— Anzin, con
— proximes é
— versaire. Ce
— cien, près d
— Manœuvre
— Omer; com
— Bleudoper d
— 4^e brigade.
— 11^e régimen

— VALERIE
— M. de Mar
— Anzin, con
— proximes é
— versaire. Ce
— cien, près d
— Manœuvre
— Omer; com
— Bleudoper d
— 4^e brigade.
— 11^e régimen

— VALERIE
— M. de Mar
— Anzin, con
— proximes é
— versaire. Ce
— cien, près d
— Manœuvre
— Omer; com
— Bleudoper d
— 4^e brigade.
— 11^e régimen

— VALERIE
— M. de Mar
— Anzin, con
— proximes é
— versaire. Ce
— cien, près d
— Manœuvre
— Omer; com
— Bleudoper d
— 4^e brigade.
— 11^e régimen

— VALERIE
— M. de Mar
— Anzin, con
— proximes é
— versaire. Ce
— cien, près d
— Manœuvre
— Omer; com
— Bleudoper d
— 4^e